



Accord de l'OMS sur les pandémies – Le combat continue ! (de Loïs Sasek et Klaus de Franconie)



Loïs Sasek, directrice de production de KLA.TV, et "Klaus de Franconie" montrent ce qu'il en est du traité de l'OMS sur les pandémies. En raison de la forte résistance de la population, les dirigeants ont dû faire marche arrière dans leurs projets. Mais cela ne doit pas inciter à la passivité, car le combat continue !

Klaus

Salut Loïs, salut, c'est Klaus de Franconie...

Nous ne devons pas nous laisser aveugler par les premiers succès, car par exemple le prétendu assouplissement des textes du traité de l'OMS était certainement une « concession tactique » ! Comme la résistance n'a cessé de croître, ils ont dû faire marche arrière ! Nous devons maintenant faire entendre nos voix d'autant plus fort que les véritables dangers sont loin d'être écartés ! Je voudrais citer cinq points concrets pour illustrer mon propos :

1. il ne faut pas voter à l'assemblée générale de l'OMS fin mai !

Il y a un énorme va-et-vient avec les textes des traités. Les dernières versions n'ont été publiées que mi-avril. C'est beaucoup trop tard, car toute modification doit être annoncée au moins 4 mois avant le vote, selon les règles de l'OMS ! Le vote ne doit pas avoir lieu lors de l'assemblée générale de l'OMS du 27 mai au 1er juin 2024, mais doit être reporté ! L'OMS ne peut tout de même pas exiger le respect de ses règles si elle ne les respecte pas elle-même !

2. l'OMS ne veut clarifier des éléments très importants du contrat qu'après le vote !

Qui signerait un contrat dont le contenu ne doit être clarifié qu'après la signature ? L'OMS a laissé de nombreux points importants en suspens dans les textes du traité et ne veut les clarifier que d'ici mai 2026 ! Cela montre à quel point l'OMS agit de manière sournoise !

3. le secrétaire général a trop de pouvoir !

Il peut par exemple désigner et révoquer lui-même l'organe chargé de le surveiller ! Les normes démocratiques minimales ne sont même pas respectées ! Il n'y a pas de séparation des pouvoirs, etc.

4. Tedros a un passé hautement criminel !

En tant que ministre des Affaires étrangères, Tedros a été coresponsable d'un génocide contre des groupes ethniques en Éthiopie. Regardez le « dossier Tedros ». Cet homme ne doit jamais avoir autant de pouvoir !

5. il ne s'agit pas de santé, mais de profit !

C'est une hypocrisie de nous faire croire que ces contrats concernent le bien-être et la santé des gens ! Les acteurs non étatiques veulent gagner toujours plus d'influence grâce à des dons affectés à un but précis et enrichir toujours plus Big Pharma !

Vous voyez, il y a encore beaucoup de choses à faire ! Il y a encore beaucoup à faire !

D'où la grande question : à quoi ressemble la pratique ? Comment chacun peut-il apporter sa contribution ?

Il n'y a qu'un seul moyen de stopper les plans de l'OMS pour nos pays respectifs : Cette voie passe par les représentants élus dans les parlements compétents ! Il n'y a pas d'autre voie !

Nous vivons dans ce qu'on appelle une démocratie parlementaire. Les gens peuvent élire eux-mêmes leurs représentants au parlement ! C'est un grand privilège par rapport aux formes d'État autoritaires !

Utilisons donc les possibilités que nous offre la loi et ne laissons pas la place à la résignation ! Imaginez un peu : Tous ceux qui s'opposent à ces projets décrochent leur téléphone, écrivent une lettre ou une carte postale, envoient un e-mail au député de leur région... Le sujet serait vite clos !

Je suis convaincu que nous avons beaucoup plus d'influence que nous ne le pensons ! En effet, les députés ne sont généralement pas au courant de ces accords. Ils dépendent de nous pour que nous les informions en particulier sur les dangers évoqués.

Je pense même que la plupart d'entre eux sont très reconnaissants si nous pouvons leur fournir des informations utiles.

Pour cela, nous avons préparé deux aides concrètes :

1. la fiche d'information

Elle est à la pointe de l'actualité et n'a été achevée qu'hier dans sa dernière version ! On y trouve les faits essentiels, et même le texte des derniers projets. C'est certainement très intéressant pour les politiques, si quelqu'un peut leur montrer noir sur blanc ce qui est réellement contenu dans les accords, ce qui est prévu. Une juriste a examiné cette fiche d'information.

2. la carte postale

Il existe pour chacun un moyen d'agir, par exemple en envoyant une carte postale aux députés. Il existe à cet effet de courts textes types. On y trouve un bref aspect du danger de ces accords, qui invite les députés à agir. Tout le monde peut s'impliquer sans trop d'efforts ! La fiche d'information la plus récente et les modèles de cartes postales peuvent être facilement téléchargés sur la page kla.tv, en dessous de l'émission de réveil.

J'espère que j'ai pu vous encourager à faire vos premiers pas sur l'eau. Nous pourrions alors découvrir l'énorme potentiel qui se cache en chacun de nous. Engagez-vous, car ensemble, nous pouvons faire bouger les choses !

J'ai terminé !

de Lois S.

Sources:

https://healthpolicy-watch.news/wp-content/uploads/2024/04/DRAFT_WHO-Pandemic-Agreement_16-April-2024.pdf

https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_3-en.pdf

Appel au réveil international : L'OMS prépare un coup sournois dans 194 pays !
www.kla.tv/28740

Ticket:

SE-

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.